



Communiqué de presse

Paris, le 2 juin 2020

Pour SUD éducation, aucun licenciement de stagiaire en fin d'année !

Par un arrêté du 26 mai, le ministre Blanquer modifie les règles de titularisation des fonctionnaires stagiaires. L'arrêté réserve la visite de l'inspection aux stagiaires dont l'administration envisage le licenciement.

Cela signifie que l'administration peut décider cette année le redoublement de l'année de stage, avec les conséquences financières et sur la carrière que comporte cette décision, sans même qu'une visite en bonne et due forme ait lieu. Dans le premier degré, le jury présidé par le DASEN prendra donc sa décision sur la base d'une décision de jury reposant essentiellement sur le rapport de la tutrice ou du tuteur, et d'un rapport produit par un-e IEN qui n'aura peut-être jamais rencontré l'agent-e. Dans le second degré, le poids de l'avis du ou de la chef-fe d'établissement dans la proposition au recteur est encore renforcée, au détriment des considérations pédagogiques.

Cet arrêté vient renforcer le rôle de la hiérarchie dans la procédure de titularisation. Les corps d'inspection sont amenés à produire le matériel à charge de l'administration qui a décidé de licencier un personnel.

Alors que la formation des stagiaires a cette année été encore plus défailante que d'ordinaire du fait de la crise sanitaire, le ministère n'a rien de plus pressé de que de couvrir les décisions de licenciement et de renouvellement d'ordinaire déjà particulièrement opaques.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Pour SUD éducation, cette crise sanitaire a montré l'urgence à recruter davantage de personnels dans les écoles et les établissements scolaires afin de réduire les inégalités scolaires et d'accompagner au mieux les élèves. Le Ministre de l'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités en permettant à tous les personnels stagiaires d'être titularisés, puis en rétablissant une véritable formation continue en présentiel et incluant les pédagogies alternatives, enfin en donnant les moyens de coordination et d'auto-formation avec les pairs tout au long de leur carrière.

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🖱 www.sudeducation.org

